Chambres de Métiers et de l'Artisanat

ECO-DEFIS CHAUMONT AGGLO

Une première en Haute-Marne

Avec le réseau des CMA, l'Artisanat a de l'avenir

Avec le soutien de

Une action partenariale

L'action ECO-DEFIS est portée par Chaumont Agglo en partenariat avec la CMA Grand Est #HAUTE-MARNE
Cette action s'inscrit dans le partenariat initié depuis juin 2020, en faveur du développement économique du territoire, entre l'Agglomération de Chaumont et la CMA Grand Est – établissement Haute-Marne

CMA GRAND EST #HAUTE-MARNE

Représentée par

***Christophe RICHARD** – Président de la CMA GRAND EST*

***Caroline TRIPIED** – Présidente de la CMA GRAND EST #HAUTE-MARNE*

***Marouane Rhazouane** - Conseiller développement durable*
au 03 25 82 62 41 ou par mail : mrhazouane@cma-grandest.fr

Communauté d'agglomération de Chaumont

Représentée par

***Stéphane Martinelli** – Président de l'Agglomération de Chaumont*
***Etienne Marasi** – Vice-président en charge du développement durable*
***Christophe Fischer** – Vice-président en charge de l'économie*

ECO-DEFIS à Chaumont : une première en Haute-Marne

L'opération ECO-DEFIS lancée aujourd'hui sur le territoire de Chaumont avec la Chambre de Métiers et d'Artisanat Grand Est, est une première en Haute-Marne.

Ce label national, initié dès 2008 en Val de Marne par les chambres consulaires avec les collectivités locales, a pour objectif de sensibiliser, accompagner et valoriser les artisans et les commerçants aux enjeux environnementaux : en réalisant des défis, les entreprises qui s'engagent vont devenir écoresponsables. Le label a été expérimenté dans de nombreuses régions et il se développe depuis 6 années sur le Grand Est.

Le déploiement des ECO-DEFIS repose sur la volonté des décideurs locaux.

L'Agglomération de Chaumont anime une démarche œuvrant en faveur du développement économique et de la transition écologique des entreprises du territoire.

Avec l'opération ECO-DEFIS de la CMA Grand Est #HAUTE-MARNE, l'Agglomération de Chaumont passe à une nouvelle étape : elle offre aux artisans et commerçants de son territoire un accompagnement et une méthodologie originale, pour les encourager et les accompagner dans leur démarche d'engagement environnemental. Cette opération est une démarche volontaire et gratuite pour les entreprises.

Labelliser collectivement un minimum de 5 entreprises

L'opération Éco-Défis permettra aux artisans et commerçants de relever des défis concrets sur différents thématiques, du tri des déchets aux économies en eau, et d'être labellisés pour valoriser leur engagement auprès de leurs actuels et futurs clients. L'objectif que se sont fixé les partes-prenantes, PETR, communautés de communes et CMA Grand Est #Haute-Marne, est de labelliser collectivement un minimum de 5 entreprises sur le territoire en un an.

Engagement pour la transition écologique sur le territoire de Chaumont

Dans le cadre de sa démarche de transition écologique, l'Agglomération de Chaumont et ses partenaires souhaitent accompagner les acteurs économiques.

L'opération ECO-DEFIS vise ainsi à sensibiliser les artisans-commerçants aux enjeux de cette transition pour leur activité, à les accompagner dans cet engagement, et enfin à valoriser leur action via l'obtention du label.

L'opération permet également de faire le lien avec les autres démarches d'accompagnement des acteurs économiques portées par cette collectivité, notamment en terme d'attractivité économique.

Elle s'inscrit dans le cadre des objectifs du pacte territorial de relance et de transition écologique (PTRTE) de l'Agglomération de Chaumont, signé en mars 2022 par l'Etat, la Région Grand Est, le Conseil Départemental de la Haute-Marne et l'Agglomération de Chaumont. Le PTRTE répond à des enjeux de transition énergétique et écologique, de cohésion territoriale et de développement économique. Il vise à accompagner de façon globale le territoire, à faire émerger et prioriser les projets inscrits dans une dynamique économique, sociale et environnementale.

Il s'agit dans le cas présent de contribuer à réussir la transition énergétique et écologique du territoire en assurant l'exemplarité des acteurs publics et privés qui le composent.

Par ailleurs, parallèlement à l'élaboration de son Plan Climat Air Energie Territorial, l'agglomération s'engage également dans un Contrat d'Objectif Territorial avec l'Ademe pour mettre en œuvre ses ambitions en matière de transition énergétique et écologique. Ce contrat, d'une durée de 4 ans s'articule autour de l'exploitation de 2 référentiels, à savoir Cit'ergie, déjà exploité par l'agglomération depuis 2018, pour le volet énergie-climat et qui vise à développer l'éco-exemplarité de la collectivité, et Economie circulaire pour le volet tri-prévention déchets et économie circulaire au sens large. L'agglomération a par ailleurs défini une thématique locale qu'elle souhaitait voir approfondie dans ce contrat autour de la rénovation énergétique des bâtiments.

Cette démarche s'inscrit pleinement dans l'actualité de la hausse des prix de l'énergie, du carburant, ou encore des matières premières, incitant les artisans à opérer des gestes simples

pour réduire leurs consommations et trouver des solutions alternatives aux pratiques habituelles (produits, réemploi etc).

La CMA Grand Est expert en développement durable

Afin d'accompagner largement et durablement les entreprises vers une meilleure gestion environnementale de leur activité et vers l'adaptation au changement climatique, l'Agglomération de Chaumont met en place l'opération « ECO-DEFIS des artisans et artisans-commerçants » sur son territoire.

Faciliter la prise en compte par les artisans de l'impact environnemental.

Dans le cadre des missions qui lui sont confiées par la loi, la CMA Grand Est #HAUTE-MARNE favorise et accompagne le développement de l'artisanat, notamment à travers différentes opérations, dont « ECO-DEFIS », facilitant la prise en compte pour les artisans-commerçants de proximité, de l'impact environnemental dans leur gestion d'activité et leurs relations client.

ECO-DEFIS complète les outils de la CMA Grand Est

En 2019, le réseau des CMA du Grand Est a lancé un Programme Régional de Développement Durable ambitieux afin de répondre à ces mêmes enjeux. La volonté des élus des CMA est de sensibiliser et d'accompagner les entreprises artisanales du Grand Est dans leur transition écologique avec l'objectif de les faire gagner en compétitivité. Quatre partenaires historiques soutiennent la CMA Grand Est dans cette démarche : l'ADEME, la Région Grand Est, le FEDER, l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et la DREAL.

La concrétisation de ce programme régional a donné naissance au Pass Durable, élément composant l'offre de services régionalisée CMA Grand Est, « Ambition D'ENTREPRENDRE » dont fait partie la labellisation Eco-Défis. Sur les 3 dernières années, le Pass Durable, c'est 4000 personnes sensibilisées et près de 1500 entreprises accompagnées dans leur transition écologique.

Au-delà de la plus-value qu'il apporte à l'entreprise, le label Eco Défis est une parfaite illustration de l'agilité de la régionalisation de notre réseau des CMA, qui permet de porter un projet entre une collectivité locale et la CMA Grand Est #Haute-Marne. Ce type de partenariat, en proximité immédiate des territoires et des entreprises, est au cœur des missions de la CMA.

ECO-DEFIS : La règle du jeu…

La mobilisation des acteurs économiques du territoire pour le label ECO-DEFIS est menée par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, avec les collectivités locales.
Sur le territoire de Chaumont Agglo, les acteurs économiques sont mobilisés autour de l'adaptation au changement climatique.

Pour participer, c'est très simple ! Il faut obtenir un score de 6 étoiles minimum sur l'année en choisissant 4 défis au minimum dans 3 domaines différents parmi la liste des défis répartis selon 8 thématiques : Déchets, Energie, Eco-produits, Eau, Accessibilité, Sensibilisation, Transport et Qualité de l'Air.

ECO-DEFIS : Les bonnes raisons pour participer

Pourquoi participer à l'opération ECO-DEFIS quand on est artisan–commerçant sur le territoire de Chaumont Agglo ?

En relevant des défis écologiques les artisans-commerçants pourront bénéficier :

- d'un avantage commercial fort : un label environnemental permet de valoriser votre image auprès des consommateurs, de fidéliser votre clientèle, et d'en séduire une nouvelle.
- d'une communication dynamique relayée par l'ensemble des partenaires de l'opération mettant en avant les artisans engagés dans cette démarche, avec un kit qui sera mis à votre disposition.
- de retombées vertueuses pour votre entreprise, par exemple la réduction de consommations énergétiques.

Un contact unique pour passer à l'action

Vous êtes artisan et vous souhaitez vous engager dans cette démarche ? Voici votre contact :

Votre conseiller développement durable
Marouane Rhazouane
au 03 25 82 62 41 ou par mail : mrhazouane@cma-grandest.fr

CMA GRAND EST #HAUTE-MARNE
9 Rue Decrès 52 000 CHAUMONT
Alexandre MERLE : Conseiller économique
03.25.32.19.77 – amerle@cma-grandest.fr

ARTISANS-COMMERCANTS DU PAYS DE LA DEODATIE

ENSEMBLE
relevons les
ÉCO- DÉFIS

pour s'adapter au changement climatique

DOSSIER DE PRESSE

Avec le soutien de